

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
16 francs suisses

102^e année – N° 3
Mars 1989

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ETUDES

La gestion collective des droits et l'intérêt général, par *Gillian Davies* 85

CORRESPONDANCE

Lettre de la République de Corée, par *Chang In Suk* 95

ACTIVITES D'AUTRES ORGANISATIONS

Association littéraire et artistique internationale (ALAI). Comité exécutif (Paris, 28 janvier 1989) 103

CALENDRIER DES REUNIONS 104

LOIS ET TRAITES DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

HONGRIE

Décret du Ministre de la culture portant sur la modification du décret n° 9 du 29 décembre 1969, relatif à l'application de la loi sur le droit d'auteur n° III de 1969 (n° 18, du 24 août 1988) Texte 1-03

ISRAEL

Loi 5748-1988 concernant l'ordonnance sur le droit d'auteur (modification n° 5) (du 27 juillet 1988) Texte 1-02

© OMPI 1989

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

Études

La gestion collective des droits et l'intérêt général

Gillian DAVIES*

Correspondance

Lettre de la République de Corée

CHANG In Suk*

(Traduction de l'OMPI)

Activités d'autres organisations

Association littéraire et artistique internationale (ALAI)

Comité exécutif

(Paris, 28 janvier 1989)

Le Comité exécutif de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI) s'est réuni le 28 janvier 1989 à Paris, sous la présidence de M. Georges Koumantos (Grèce), président de l'ALAI. L'OMPI était représentée par M. Mihály Ficsor, directeur de la Division juridique du droit d'auteur. Le Comité exécutif a pris note de plusieurs rapports sur les activités passées et prévues de l'ALAI et a examiné diverses questions y relati-

Résolution

Le Comité exécutif de l'ALAI,

Constate qu'aujourd'hui des problèmes urgents se posent du fait de l'exploitation d'exemplaires d'oeuvres licitement mis dans le commerce, notamment au moyen de prêt public et de location de livres et d'enregistrements sonores et audiovisuels;

Réaffirme à cet égard le principe selon lequel l'auteur doit pouvoir autoriser toute forme d'exploitation de son oeuvre;

ves, en particulier la préparation du prochain congrès de l'ALAI qui se tiendra dans la Province du Québec au Canada (du 26 au 30 septembre 1989).

En outre, le Comité exécutif a examiné les questions relatives à la reconnaissance d'un droit de regard sur l'utilisation d'exemplaires des oeuvres littéraires et artistiques et a adopté la résolution suivante :

Considère qu'un moyen juridique approprié pour la mise en oeuvre de ce principe est de reconnaître comme une partie intégrante du droit exclusif reconnu à l'auteur, un pouvoir d'autoriser l'utilisation des exemplaires de son oeuvre lorsque cette utilisation dépasse les limites de l'usage privé (droit de destination);

Souhaite que, dans les pays connaissant un système d'épuisement du droit de mise en circulation, les effets de celui-ci soient restreints, notamment par la reconnaissance, en faveur des auteurs, d'un droit d'auteur de prêt et de location des livres et des enregistrements sonores et audiovisuels.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

- 3-7 avril (Genève)**
- Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (huitième session)**
- Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis sa dernière session (mars 1987) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
- Invitations* : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 10-21 avril (Genève)**
- Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles**
- La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles et un règlement d'exécution de ce traité.
- Invitations* : Etats membres de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI ainsi que certaines organisations.
- 24-28 avril (Genève)**
- Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (sixième session)**
- Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.
- Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 8-26 mai (Washington)**
- Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés**
- La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un traité sur la protection des schémas de configuration des circuits intégrés.
- Invitations* : Etats membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
- 29 mai - 2 juin (Genève)**
- Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (treizième session)**
- Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (mai 1988) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
- Invitations* : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 12-28 juin (Madrid)**
- Conférence diplomatique pour la conclusion d'un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**
- La conférence diplomatique négociera et devrait adopter un protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
- Invitations* : Etats membres de l'Union de Madrid ainsi que le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Royaume-Uni et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

- 26 juin – 3 juillet (Paris)**
Union de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques : Comité exécutif (session extraordinaire) (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
 Le comité passera principalement en revue les activités menées et les réunions tenues depuis sa dernière session (juin 1987) en ce qui concerne les questions de fond touchant à la protection du droit d'auteur.
Invitations : Etats membres du Comité exécutif de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, les autres Etats parties à la Convention de Berne ainsi que certaines organisations.
- 5–7 juillet (Genève)**
Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion : Comité intergouvernemental (session ordinaire) (convoqué en commun avec le BIT et l'Unesco)
 Le comité examinera l'état de la protection internationale des droits voisins en vertu de la Convention de Rome.
Invitations : Etats membres du Comité intergouvernemental et, en qualité d'observateurs, les autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 25 septembre – 4 octobre (Genève)**
Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingtième série de réunions)
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires.
 Lors des sessions de 1989, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1988 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1990–1991.
Invitations : Etats membres de l'OMPI et des unions et, en qualité d'observateurs, d'autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 26 septembre (Genève)**
Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (deuxième session)
 Le comité examinera ses principales activités et ses plans d'avenir.
Invitations : Etats et organisations membres du comité et, en qualité d'observateurs, certains autres Etats et organisations.
- 9–13 octobre (Moscou)**
Colloque international sur le rôle de la propriété industrielle dans les accords de coopération économique (organisé en commun avec le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes)
 Le colloque sera consacré aux questions de propriété industrielle qui se posent dans les entreprises communes entre pays industrialisés et pays en développement ayant des systèmes économiques différents ainsi que dans d'autres accords de coopération économique, en particulier dans le domaine du transfert de techniques avancées, dans le commerce de produits portant des marques et dans le franchisage de services.
Invitations : le colloque sera ouvert au public. A l'exception des représentants des gouvernements, les participants devront payer un droit d'inscription.
- 1^{er} et 2 novembre (Beijing)**
Colloque mondial sur le système international des brevets au XXI^e siècle (organisé en commun avec l'Office chinois des brevets)
 Le colloque se composera de trois séances d'une demi-journée, consacrées chacune à l'un des thèmes suivants : l'internationalisation du système des brevets; l'informatisation du système des brevets; la documentation, la recherche et examen en matière de brevets.
Invitations : Etats membres de l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI.
- 6–10 novembre (Genève)**
Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (deuxième session)
 Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des œuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 13–24 novembre (Genève)**
Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (septième session)
 Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

14 avril (Genève)

Comité consultatif (trente-neuvième session)

Le comité examinera principalement les résultats de la vingt-quatrième session (10–13 avril) du Comité administratif et juridique et préparera la réunion avec les organisations internationales.

Invitations : Etats membres de l'UPOV.

16 octobre (Genève)

Comité consultatif (quarantième session)

Le comité préparera la vingt-troisième session ordinaire du Conseil.

Invitations : Etats membres de l'UPOV.

17 et 18 octobre (Genève)

Conseil (vingt-troisième session ordinaire)

Le Conseil examinera le programme et budget pour la période biennale 1990–1991, les rapports des activités de l'UPOV en 1988 et durant les neuf premiers mois de 1989.

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres de l'UPOV ainsi que des organisations intergouvernementales.

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1989

24–26 mai (Ixtapa Zihuatanejo)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Commission juridique et de législation

10–12 juillet (Genève)

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) : Réunion annuelle

21–23 septembre (Corfou)

Fédération internationale des musiciens (FIM) : Congrès

26–30 septembre (Québec)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès

17–20 octobre (Rome)

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction : Assemblée générale annuelle